

Exigences d'obtention du diplôme Programme *français* au secondaire

PROGRAMME D'ÉTUDES TECHNOLOGIQUES AU SECONDAIRE

Minimum de 30 crédits

21 CRÉDITS OBLIGATOIRES

	9 ^e année 6 crédits	10 ^e année 6 crédits	11 ^e année 5 crédits	12 ^e année 4 crédits
Matières obligatoires	Français • Français langue première	Français • Français langue première	Français • Français langue première	Français • Français langue première
	Anglais • Anglais	Anglais • Anglais	Anglais , un des suivants : • Anglais : Comprehensive Focus • Anglais : Literary Focus • Anglais : Transactional Focus	Anglais , un des suivants : • Anglais : Comprehensive Focus • Anglais : Literary Focus • Anglais : Transactional Focus • Anglais : Language and Technical Communications (voir numéro 6 dans la section Notes à la page suivante)
	Mathématiques • Mathématiques	Mathématiques , un des suivants : • Mathématiques au quotidien • Mathématiques au quotidien I et Mathématiques au quotidien II • Introduction aux mathématiques appliquées et au pré-calcul	Mathématiques , un des suivants : • Mathématiques appliquées • Mathématiques au quotidien • Mathématiques au quotidien III et Mathématiques au quotidien IV • Mathématiques pré-calcul	Mathématiques , un des suivants : • Mathématiques appliquées • Mathématiques au quotidien • Mathématiques au quotidien V et Mathématiques au quotidien VI • Mathématiques pré-calcul
	Éducation physique et Éducation à la santé	Éducation physique et Éducation à la santé	Éducation physique et Éducation à la santé	Éducation physique et Éducation à la santé
	Sciences humaines • Le Canada dans le monde contemporain	Sciences humaines • Les enjeux géographiques du XXI ^e siècle	Sciences humaines • Histoire du Canada	
	Sciences de la nature	Sciences de la nature		

8 crédits en études technologiques au secondaire :

- Les élèves doivent compléter un total de **8 crédits** au sein d'un regroupement de cours approuvés du Programme d'études technologiques au secondaire.
- Pour se voir décerner le diplôme du Programme d'études technologiques au secondaire, les élèves doivent obtenir les 21 crédits obligatoires, **8 crédits parmi le regroupement de cours approuvés** du Programme d'études technologiques au secondaire ainsi que 1 crédit de la liste des cours facultatifs présentés ci-dessous.

1 crédit facultatif

1 crédit facultatif provenant de matières telles que :

- français (cours additionnels)
- anglais (cours additionnels)
- mathématiques (cours additionnels)
- sciences de la nature (cours additionnels)
- sciences humaines (cours additionnels)
- autres langues
- psychologie
- technologies de l'information et de la communication
- développement de carrière
- éducation artistique : arts visuels, musique, arts dramatiques et danse
- éducation technologique
 - écologie humaine
 - éducation en commerce appliqué
 - arts industriels
- autres cours offerts par l'école tels les cours proposés par l'école (CPE) et les cours à double reconnaissance de crédits
- autres crédits initiés par l'élève tels les projets proposés par l'élève (PPE) et les crédits spéciaux de langues

Veillez consulter votre école pour voir la liste complète des cours offerts.

Notes

- 1 Les cours dans le programme français sont enseignés en langue française à l'exception des autres langues étudiées (p. ex. : anglais, espagnol, ou autres).
- 2 On ne peut obtenir qu'un seul crédit pour le même cours qui porte différentes désignations (p. ex : le cours de français langue première soit 30S ou 30L).
- 3 Le directeur d'école pourrait évaluer et accepter des cours obtenus dans une juridiction autre que celle du Manitoba dans le calcul des crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba.
- 4 Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents, un administrateur scolaire a le droit d'approuver la substitution maximale de deux crédits d'une matière facultative à deux crédits d'une matière obligatoire. Toute substitution de crédits doit être communiquée à la Section des dossiers des élèves.
- 5 Les élèves qui suivent le programme de Placement avancé (PA) ou du Baccalauréat international (BI) doivent satisfaire aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba, y compris l'obtention des crédits en français, en anglais et en mathématiques de 12^e année prescrits par le Ministère, et doivent se soumettre aux tests provinciaux reliés à ces cours.
- 6 Le cour d'anglais : Language and Technical Communications peut être utilisé uniquement pour satisfaire aux exigences relatives au cours d'anglais de 12^e année dans le cadre du diplôme d'études technologiques au secondaire.
- 7 En ce qui concerne les cours approuvés du regroupement du programme d'études technologiques, les élèves doivent obtenir un minimum d'un crédit de la 11^e année et d'un crédit de la 12^e année.
- 8 Les élèves peuvent obtenir un maximum de : 11 crédits pour les CPE, 3 crédits pour les PPE, 4 crédits spéciaux de langues et 4 crédits pour les cours privés de musique pendant leurs études secondaire.
- 9 Pour se voir décerner le diplôme d'études technologiques au secondaire, les élèves peuvent obtenir des crédits comme apprenti au secondaire. Dans ce cas, ils doivent acquérir 21 crédits obligatoires, 8 crédits approuvés du **Programme d'apprentissage au secondaire** ainsi que 1 crédit de la liste des cours facultatifs. Pour en savoir plus : https://www.gov.mb.ca/studentapprentice/index_fr.html
- 10 Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.